

# LPPR suite ...

*La LPPR était présentée ce Jeudi 2 juillet au Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (C.T.U.) pour information. Voici la déclaration de Sup'Recherche-UNSA :*

---

**Une loi de programmation de la recherche ... ce n'est pas suffisant pour les Universités !**

La loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPPR) a pour but affiché de rendre à la France son rang international dans ce domaine, réussir sa « reconquête scientifique » et de renforcer l'attractivité des métiers de chercheur et d'enseignant-chercheur. Si la loi, qui devrait être présentée au conseil des ministres le 8 juillet, n'est pas celle que nous aurions écrite, notre concertation de ces derniers mois avec le ministère a permis des avancées dont **nous attendons des retombées concrètes dès le début 2021.**

Si l'un des objectifs affichés de cette loi est d'améliorer l'attractivité des métiers de chercheur et d'enseignant-chercheur, **aucune des mesures qu'elle propose ne permet de redonner aux universités les moyens de base dont elles ont besoin pour assurer une formation initiale et continue de qualité.** Notamment, elle ne permet pas de réduire les inégalités : *il est aujourd'hui inacceptable que les filières générales des universités aient une dotation par étudiant qui corresponde à la moitié de ce que l'État investit pour les étudiants des CPGE et BTS !*

Les 25 milliards sur 10 ans annoncés par la LPPR ne sont pour nous qu'une première étape.

**Sup'Recherche-UNSA revendique une loi de programmation pluriannuelle pour les missions de formation initiale et**

**continue de l'enseignement supérieur en parallèle de celle-ci.** Cette nouvelle loi devra mettre davantage d'égalité entre les étudiants et conduire à ce que les **universités disposent de dotations financières par étudiant alignées sur celles des classes préparatoires conduisant à une harmonisation par le haut des crédits et du taux d'encadrement par étudiant.**

---